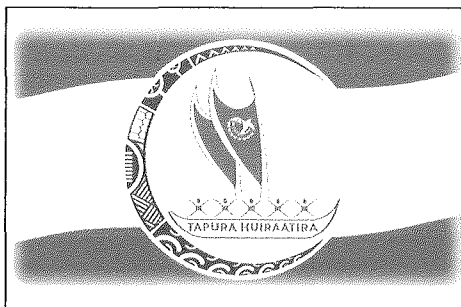
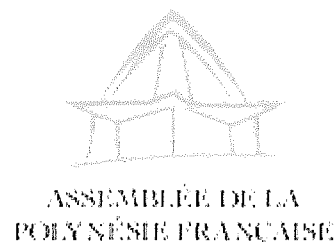


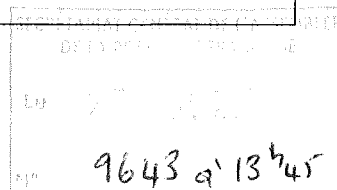


Groupe TAPURA HUIRAATIRA



Question orale

(Séance du 28 septembre 2018)



Adressée à Madame la Ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Sports

Objet : Recrutements

Madame la Ministre,

Dans votre lettre de rentrée et dans vos différentes interviews, vous mettez en avant trois priorités : l'équité, l'élévation du niveau général de tous les élèves et la lutte contre le décrochage scolaire.

Ces trois priorités s'inscrivent dans la continuité du travail effectué depuis quatre ans maintenant pour réformer notre système éducatif et ainsi aider les élèves qui en ont le plus besoin.

Un moyen pour atteindre ces objectifs est de « garantir un enseignant par classe ». Cet engagement fort en faveur de nos jeunes a été une de vos premières déclarations télévisées.

La rentrée scolaire 2018 si elle s'est bien déroulée, a toutefois revêtu un caractère particulier en matière d'affectation des enseignants.

En effet, 23 classes n'ont pas été pourvues de titulaires et notamment dans les archipels éloignés comme les Australes, les Marquises et les Tuamotu. Un contraste avec les rentrées scolaires de 2016 et de 2017.

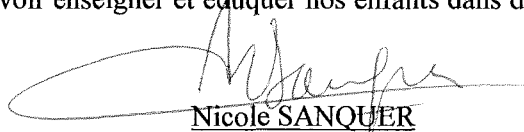
Aujourd'hui, sur ces 23 classes, 9 sont tenues par des contractuels sans expérience et titulaires seulement d'un bac ou d'un bac pro. Il s'agit des écoles de Amaru/Motuaura à Rimatara, de Hakamahi à UA POU, de Hane à Ua Huka, de Hohoi à Ua pou, de Amanu, de Marokau, de Nukutavake ou encore de Tematangi aux Tuamotu.

Je sais les difficultés rencontrées à trouver des contractuels diplômés désireux d'enseigner dans nos écoles isolées. Ces difficultés ont été amplifiées à la suite du contentieux engagé entre certains personnels et le Vice-rectorat. Le nombre de candidats dans le vivier de la DGEE en a été considérablement réduit.

Je sais aussi par contre, que le niveau de formation est une des principales qualités d'un enseignant pour transmettre les connaissances et les compétences aux enfants qui nous sont confiés. Pour cette raison, tout candidat postulant pour un poste contractuel d'enseignant doit pouvoir justifier d'un niveau scolaire minimum de BAC+2.

Aussi pour répondre au mécontentement et à l'inquiétude des parents de nos îles éloignées face à une telle situation, pouvez-vous, Madame la Ministre, nous préciser la teneur et les critères de choix qui ont prévalu dans le recrutement de ces contractuels inexpérimentés en sachant que cette année près de 200 candidats titulaires d'un master 1 ou 2 se sont présentés au concours de recrutement de professeurs des écoles et bon nombre d'entre eux étaient prêts à partir exercer dans les archipels, faute d'admission au concours ?

Et dans un deuxième temps, afin de rassurer les parents et les syndicats d'enseignants, pouvez-vous Madame la Ministre nous exposer les moyens que vous mettrez en œuvre pour accompagner ces contractuels isolés dans nos atolls et dans nos vallées marquisiennes qui pendant une année vont devoir enseigner et éduquer nos enfants dans des conditions un peu particulières et spécifiques ?


Nicole SANQUER